

FEUILLE DE ROUTE POUR L'INITIATIVE OUESTMED

A/ Objectif de l'Initiative OuestMED

L'initiative OuestMED a été développée dans le but de bâtir des ponts entre l'Europe du Sud et l'Afrique du Nord et de renforcer les relations entre les partenaires de la Méditerranée occidentale. L'Initiative cherche avant tout à capitaliser sur les succès économiques et sociaux existants tout en reconnaissant l'importance de l'innovation et du développement de nouveaux concepts durables dans la sous-région. Les partenaires OuestMED sont engagés pour le respect des principes de bonne gouvernance et pour une investigation plus efficace des opportunités de développement de l'« économie bleue »¹ offertes dans la région de manière durable. L'initiative aspire à consolider la collaboration et les relations fraternelles entre les partenaires OuestMED dans les années à venir afin de générer une croissance bleue, des opportunités d'emplois bleus et un meilleur niveau de vie pour les populations méditerranéennes, tout en assurant la protection des mers méditerranéennes contre les polluants et les activités humaines non réglementées.

Une stratégie de sous bassin maritime nécessite la prise en compte des dispositifs de gouvernance existants, ainsi que des cadres de coopération actifs. En effet, il existe plusieurs de ces arrangements à travers la région méditerranéenne, y compris en Méditerranée occidentale, avec des champs d'application géographiques, politiques et thématiques différents.²

L'Initiative est ainsi basée sur plus de deux décennies de travail au sein du Forum de la Méditerranée Occidentale, communément appelé le Dialogue 5+5 au sein duquel les 10 mêmes pays participant à l'Initiative OuestMED ont convenu de mener une action conjointe visant à renforcer les capacités et à développer les compétences sur l'économie bleue et à mettre en place des instruments de mise en réseau pour les mécanismes de financement disponibles.

L'initiative OuestMED repose sur un effort collectif des pays participants, avec le soutien de la Commission européenne, et la contribution du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM), ainsi que les membres observateurs du Comité Directeur OuestMED conformément au règlement intérieur du Comité.

¹ Déclaration Ministérielle sur l'Economie Bleue, Union pour la Méditerranée 2015 http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2015/11/2015-11-17-declaration-on-blue-economy_en.pdf

²Non-papier OuestMED basé sur l'analyse de contexte (18 mai 2016)

La Convention de Barcelone est l'une des plus anciennes conventions du Programme « Mers Régionales » de l'ONU Environnement, adoptée dès 1975. Avec un champ d'application axé principalement sur l'environnement marin, cette Convention est la première initiative officielle de gouvernance intégrée en Méditerranée, complétée ultérieurement par ses protocoles. La coopération sur des thématiques spécifiques comme la pêche était, elle, déjà en place au sein de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, lancée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 1949.

Par conséquent, l'Initiative peut ainsi s'appuyer sur, entre autres³ :

- le dialogue régional sur la politique maritime et l'économie bleue sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée ;

- la coopération en matière de gestion des pêches, récemment renforcée par le processus de Catane lancé par la Commission européenne en 2016 et la déclaration MEDFISH4ever signé en 2017, ainsi que les différentes stratégies de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée relatives à la pêche et l'aquaculture (le plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire ; le plan d'action régional pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; la stratégie pour le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire).

- la coopération dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection de l'environnement marin et des régions côtières de la Méditerranée ainsi que les efforts de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable ;

- les travaux de la Commission Inter-méditerranéenne de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM-CIM) et ses efforts pour faire avancer des messages politiques importants en faveur de la coopération territoriale (par exemple dans la Déclaration de Patras), ainsi que les travaux réalisés dans le cadre de la Charte de Bologne pour l'adaptation des zones côtières au changement climatique.

Enfin, la politique européenne de voisinage (PEV) et les programmes européens de coopération territoriale dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens jouent un rôle fondamental en soutenant les canaux et les mécanismes de coopération à travers la région Méditerranéenne. En particulier, le Programme de coopération territoriale européenne pour la Méditerranée (programme Interreg MED) et son homologue Instrument Européen de Voisinage pour la Coopération Transfrontalière (IEV-CT) "Bassin Maritime Méditerranée" soutiennent activement des projets de coopération depuis longtemps. Il est fondamental pour les cinq membres de l'UE de l'Initiative de s'assurer que les mécanismes de financement actuels s'alignent sur les priorités et les actions futures identifiées par les pays membres de OuestMED, ainsi que de continuer à défendre l'importance de la coopération

³ Communication de la Commission sur l'Initiative OuestMED COM(2017) 183

régionale en Méditerranée occidentale dans les négociations pour la prochaine période de programmation 2021-2027.

Les dix pays de la Méditerranée occidentale ont approuvé le système de gouvernance et de gestion pour la mise en œuvre de l'initiative OuestMED pour le développement de l'économie bleue en Méditerranée occidentale lors de la réunion ministérielle informelle tenue à Naples (Italie), le 30 novembre 2017. Ils ont manifesté la volonté de collaborer ensemble autour d'actions concrètes qui s'articulent avec l'un des trois axes de l'initiative : accroître la sécurité et la sûreté ; promouvoir une croissance durable de l'économie bleue et la création d'emplois ; préserver les écosystèmes et la diversité biologique.

Comme indiqué dans la communication de la Commission européenne et dans la déclaration de Naples, bien que l'Initiative se concentre sur la région de la Méditerranée occidentale, son champ d'action - et ses éventuelles retombées - pourraient facilement s'étendre au-delà de cette région. En fonction des besoins à satisfaire et, le cas échéant, les actions resteront également ouvertes aux partenaires appartenant à d'autres pays de la région avec l'accord préalable des membres de l'initiative OuestMED.

B/ La voie à suivre

La Méditerranée occidentale présente des atouts considérables en matière d'économie bleue, par exemple, le dynamisme du secteur du transport maritime, du tourisme, de la pêche et l'aquaculture, le développement des énergies renouvelables ou encore l'exploration de nouvelles ressources naturelles et le développement biotechnologiques des ressources existantes. Elle est toutefois traversée par d'importantes disparités économiques ainsi que touchée par des taux de chômage très élevés, particulièrement chez les jeunes. La Méditerranée occidentale est de plus soumise à des pressions nombreuses et croissantes (forte urbanisation de la zone côtière, croissance démographique rapide, érosion du littoral, surexploitation des ressources halieutiques, pollutions, risques côtiers, etc.) aggravées par les conséquences des changements climatiques. L'équilibre entre les opportunités pour l'économie bleue et la durabilité de la mise en œuvre de stratégies partagées en Méditerranée occidentale nécessite un effort interdisciplinaire, ancré sur le terrain et transnational fort en vue d'un processus de transfert de connaissances basé sur la science et les connaissances. La synergie dans l'action et la coordination des efforts constituent, par ailleurs, des éléments clés dans ce processus.

L'objectif de ce document est d'identifier des priorités d'action afin de fournir au Comité Directeur, et, sous sa direction, au Mécanisme d'Assistance, des lignes directrices claires sur les activités futures dans le cadre de l'initiative WestMED et les éventuelles contributions aux prochains appels à propositions qui seront lancés par la Commission européenne.

Pour élaborer une telle feuille de route, les projets associés aux priorités d'action identifiés par chaque pays participant conformément au Cadre d'action (CA)⁴ de l'initiative ont été consolidés dans les tableaux en annexe. Les pays participants se sont mis d'accord sur une approche à court et moyen terme pour hiérarchiser correctement les actions communes à développer en projets communs concrets.

En tant que tels, les dix pays participants considèrent que :

- certaines actions énumérées dans le cadre d'action sont déjà en cours ou sur le point d'être développées (voir axe 1) ;
- un nombre supplémentaire d'actions concrètes (basées sur les priorités communes identifiées dans l'axe 2) intégrant celles qui ne sont pas incluses dans l'axe 1 seront examinées par le Comité Directeur après une évaluation de toutes les initiatives en cours concernant la région de la Méditerranée occidentale, que le mécanisme d'assistance devra mener d'ici le début de 2019. Le travail du Comité Directeur portera sur la mise en réseau, si nécessaire, des acteurs pertinents des pays concernés, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets dans la conception, le montage y compris la recherche de financement, de projets ;
- Le Comité Directeur procédera à une ré-évaluation des actions menées avec le soutien du Mécanisme d'Assistance avant juin 2019.

I - Actions en cours ou sur le point d'être développées répondant à l'objectif général de croissance bleue de OuestMED

La complémentarité des travaux en cours et des initiatives lancées par la Commission européenne ou dans chacun des dix pays sera systématiquement recherchée.

Les sujets de recherche et d'innovation en Méditerranée sont couverts, entre autres, par l'initiative BLUEMED avec laquelle des synergies seront activement développées. Du point de vue de BLUEMED, "les synergies et les complémentarités entre tous les acteurs impliqués maximiseront les opportunités existantes et futures et l'utilisation des instruments les plus appropriés, structurant ainsi la coopération pour faire avancer l'Agenda stratégique de recherche et d'innovation pour la croissance bleue dans la région euro-méditerranéenne. L'initiative BLUEMED soutient et facilite la coopération et la coordination non seulement entre les États membres de l'UE, mais aussi entre tous les pays méditerranéens, afin de promouvoir l'alignement des programmes et la mise en commun des ressources et des investissements pour relever les défis identifiés dans l'Agenda stratégique BLUEMED. La coordination avec deux initiatives pertinentes ciblant le bassin méditerranéen au niveau sous régional, à savoir l'initiative OuestMED - Pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale, et EUSAIR - Stratégie Européenne pour la Région Adriatique-Mer Ionienne, améliorera l'efficacité des actions, les investissements dans la recherche marine et maritime, l'innovation et la technologie et réduira la fragmentation et la duplication des efforts. En même temps, la connexion avec les stratégies régionales de spécialisation

⁴ Document des services de la Commission, Cadre d'action (SWD(2017)130)

intelligente améliorera la perspective de croissance bleue dans les régions/pays côtiers/maritimes et insulaires".

De même, et malgré une portée géographique différente, les travaux du programme INTERREG MED à travers les deux groupes thématiques de PANORAMED (Surveillance maritime et Tourisme maritime) pourraient être pris en compte. En outre, la planification de l'espace maritime dans le bassin de la Méditerranée occidentale est abordée à différents niveaux (par exemple, les projets menés par la Commission Océanographique Internationale-UNESCO ainsi que SIMWESTMED et d'autres appels à projet du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Des synergies et des échanges d'expérience et d'information efficaces à tous les niveaux doivent être systématiquement recherchés afin d'accroître le niveau de coordination et de complémentarité entre ces institutions et projets, et construire ainsi ensemble une stratégie méditerranéenne occidentale partagée et cohérente.

En outre, dans une perspective plus large, tant en termes de nombre de secteurs que de dimension de l'espace de coopération (avec treize pays participants), l'Instrument Européen de Voisinage pour la Coopération Transfrontière (IEV CT MED) inclut, parmi ses priorités transversales, le renforcement des capacités institutionnelles. Pour cette raison, l'IEV CT MED pourrait contribuer positivement à promouvoir la stratégie de coopération WestMED en partageant son expérience découlant des résultats obtenus par les projets financés au cours de la période de programmation précédente et ceux à financer au cours de la période de programmation 2014-2020.

En outre, les projets stratégiques des programmes INTERREG MED et IEV CT MED pourraient être un moyen concret de contribuer au renforcement des capacités des pays du Sud de la Méditerranée, notamment à travers leur participation à des ateliers, des conférences de haut niveau, des événements, des activités de mise en réseau, etc. financés dans le cadre des projets mentionnés. Une évaluation des initiatives présentes dans le sous bassin a été réalisée en 2016 pour préparer la communication OuestMED de la Commission. Une mise à jour des derniers développements par le Mécanisme d'Assistance et à présenter au Comité Directeur d'ici mi-2019 est nécessaire afin d'identifier les actions possibles et concrètes en vue d'intégrer, le cas échéant, les actions manquantes dans une version mise à jour du présent document.

II - Priorités d'action communes à développer dans le cadre de l'Initiative OuestMED

Après examen et analyse des actions soumises par les pays membres de l'initiative, il ressort six priorités d'actions communes à la majorité des pays. Elles visent à soutenir le développement de l'économie bleue en Méditerranée occidentale sur le court, le moyen et le long terme en s'appuyant sur une réelle valeur ajoutée de ce cadre de coopération sous-régional et des financements existants ou potentiels.

1. Le développement de pôles d'activité maritimes
2. Biodiversité, conservation et restauration de l'habitat marin
3. La consommation et la production durables
4. Le développement de la pêche et de l'aquaculture durables et des communautés côtières
5. Le développement et la mobilité des compétences
6. La sécurité maritime et la lutte contre la pollution marine

Une liste indicative des projets et initiatives existants ou en cours liés à ces priorités d'action a été établie comme outil pour l'activité future du comité directeur. Cette liste est jointe en tant que document de travail à la présente feuille de route.

1. Le développement de pôles d'activité maritimes⁵

Les clusters régionaux sont des plates-formes adaptées pour développer des solutions innovantes en matière d'économie bleue. Favorisant et encourageant la collaboration et le partage des connaissances, expériences et bonnes pratiques, ils peuvent permettre une mise en réseau efficace entre les partenaires OuestMED. Des secteurs spécifiques peuvent être ciblés en fonction des priorités et des intérêts des partenaires respectifs, tels que les ports de plaisance éco-durables, les ports « intelligents », les énergies marines renouvelables et les plates-formes multi-usages, etc...pour la poursuite de l'exploration et de l'exploitation des ressources et des espaces y afférant.

L'organisation de réseaux de ports et de clusters incluant des incubateurs et des accélérateurs sera également recherchée pour promouvoir ce concept dans les pays du Sud⁶.

⁵Priorité 2.2 du Cadre d'Action OuestMED

⁶ Les centres EBN déjà cartographiés sont disponibles à : <https://ebn.eu/?p=membersmap>.

Valeur ajoutée OuestMED (à mettre à jour avec la contribution du mécanisme d'assistance) :

La création d'un réseau de ports OuestMED, ainsi que des clusters de pôles d'activités marines et maritimes mettant en œuvre une stratégie d'économie bleue (économie circulaire, gestion des déchets, plan de gestion environnementale, pêche et aquaculture durables) et mise en réseau d'administrations maritimes pour l'échange d'informations et de données, de connaissances, d'expériences, expertises et bonnes pratiques, ainsi que la valorisation des activités marines et maritimes, sera l'occasion de renforcer la visibilité des clusters maritimes et d'entamer une collaboration à long terme et une mise en réseaux durables tout en développant de nouveaux projets OuestMED. Les opportunités économiques et les solutions pour atténuer les situations problématiques indésirables au niveau régional seront explorées, en s'appuyant sur les projets existants tels que les certifications "Port Tech Clusters" et "CleanPorts".

Des actions seront encouragées pour favoriser les incubateurs et connecter les start-ups, les investisseurs, les accélérateurs, les entrepreneurs, les réseaux d'entreprises, les universités pour accroître les écosystèmes bleus innovants

Projets et initiatives existants ou en cours en relation avec les pôles d'activités maritimes ouverts à la participation des pays OuestMED : Voir tableau 1

2. Biodiversité, conservation et restauration de l'habitat marin⁷

Les phénomènes de pollution en mer, pollution des eaux, des sols et de l'atmosphère, constituent des facteurs importants de dégradation des habitats marins et d'érosion de la **biodiversité**, modifiant la structure et le fonctionnement des écosystèmes et entraînant par conséquent le déclin de la faune et de la flore **de la région**. **Les pays seront soutenus dans leurs efforts pour respecter leurs engagements internationaux, tels que ceux pris au titre de la Convention de Barcelone et de ses différents Protocoles et plans d'actions régionaux.**

A ce titre, les pays ont identifié des actions pertinentes **qui se résument comme suit : lutte contre la pollution en mer** (transport vert, amélioration de la gestion des eaux de ballast, déchets marins, opportunité de création d'une zone basses émissions, « *emission control area ECA* »), **et d'origine terrestre, la protection des écosystèmes côtiers et marins** (gestion intégrée des déchets et des rejets liquides, l'établissement d'aires marines et côtières protégées, campagnes de sensibilisation, amélioration des mécanismes de gestion de crises environnementales), **la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation des habitats** (mesures d'impacts de projets, de vulnérabilité et ingénierie de réhabilitation), afin d'atteindre le bon état écologique du milieu marin en Méditerranée et l'amélioration de la résilience des zones côtières contre les changements climatiques.

⁷Priorité 3.3 du Cadre d'Action OuestMED

Valeur ajoutée OuestMED (à mettre à jour avec la contribution du mécanisme d'assistance) :

OuestMED permettra une collaboration renforcée entre des pays de la région étroitement liés géographiquement et écologiquement, fournissant une contribution stratégique des pays membres aux efforts engagés à travers la Méditerranée pour le développement d'actions et de projets concrets pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes marins, contribuant à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) ainsi que de la Charte de Bologne, tout particulièrement dans les domaines de la pollution causée par le plastique et du développement d'un réseau d'aires marines protégées.

Projets et initiatives existants ou en cours: Voir tableau 2

3. La consommation et la production durables⁸

Dans le but de préserver et d'exploiter durablement les ressources marines, il y a lieu de promouvoir une approche multi-niveaux, intégrée et régionale des modes de consommation et de production durables à travers l'utilisation des ressources partagées pour un développement économique durable et la création de nouvelles opportunités dans les domaines du **tourisme** durable côtier et maritime et de la promotion du patrimoine culturel (ports de plaisance écodurables, synergies avec d'autres secteurs, notamment la pêche et l'aquaculture, la culture et la protection de l'environnement) nouveaux parcours terre-littoral, gestion de l'eau), de l'**innovation** et du **soutien à l'entrepreneuriat** (énergies marines renouvelables, et transition énergétique petits projets et microentreprises économie bleue, biotechnologies marines). Les infrastructures portuaires et logistiques sont également cruciales pour un développement sûr, efficace et durable du transport maritime et de la logistique dans la région méditerranéenne, l'accent étant mis sur la promotion de l'intermodalité et de la connectivité entre les principaux ports de la région (développement d'un transport vert et de carburants propres, comme le GNL, navigation verte, équipements et services, transport maritime plus sûr).

Une planification efficace de l'espace maritime en Méditerranée et la bonne gestion des zones côtières doivent promouvoir des utilisations durables, non conflictuelles et, si possible, synergiques de l'espace et des ressources marines.

Valeur ajoutée OuestMED (à mettre à jour avec la contribution du mécanisme d'assistance) :

Donner une orientation stratégique aux nouveaux projets et un cadre pour la réplique ou l'extension de projets existants grâce au soutien des experts nationaux et du Mécanisme d'Assistance afin de soutenir la recherche et l'innovation, créer des synergies avec l'initiative BLUEMED et les autres initiatives pertinentes par l'appropriation, la promotion d'actions et l'obtention de financements pour de nouveaux projets OuestMED liés aux modes de consommation et de production durables.

Projets et initiatives existants ou en cours: Voir tableau 3

⁸Priorité 2.4 du Cadre d'Action OuestMED

4. Le développement de la pêche et de l'aquaculture durables et des communautés côtières⁹

Tenant compte de l'état des stocks halieutiques en déclin d'une part et en vue de garantir une pêche responsable, rationnelle et durable, d'autre part et par là même de promouvoir le développement socioéconomique des communautés côtières, le travail commun s'oriente en particulier dans les domaines **du développement de l'aquaculture durable** à travers des stratégies, des technologies et des pratiques optimisées, (fermes pilotes, certification, innovation technologique et mesure d'impact) ; **des pratiques et flottes de pêche respectueuses de l'environnement** (prévention de la pollution marine, des rejets, mise en place d'une ceinture bleue de biodiversité, mesures spatiales en faveur d'une pêche durable promotion et adaptation des navires de pêche au ramassage de déchets en mer, promotion des nouvelles technologies pour équiper la pêche artisanale avec des solutions efficaces de communication, navigation et conservation des captures a bord) ; **de la revalorisation de l'ensemble de la chaîne de production**, depuis la capture jusqu'à la transformation et la distribution (formation, élaboration de pratiques et normes communes, revenus équitables pour les pêcheurs, mise à niveau des ports de pêche).

Valeur ajoutée OuestMED (à mettre à jour avec la contribution du mécanisme d'assistance) :

Développement de projets régionaux de certification de la pêche et de l'aquaculture durables à l'échelle méditerranéenne, ainsi que des projets de développement de technologies innovantes de pêche et d'aquaculture, respectueux de l'environnement, ainsi que des projets au profit des communautés côtières favorisant le maintien et la création d'emplois durables tout en améliorant les conditions socioéconomiques.

Projets et initiatives existants ou en cours: Voir tableau 4

5. Le développement et la mobilité des compétences¹⁰

En vue de promouvoir et de vulgariser le nouveau concept d'économie bleue et de renforcer les capacités et les compétences des pays en la matière, il est nécessaire de favoriser et de faciliter la mobilité des compétences entre les pays de la région, à travers des actions de formation, d'échanges, de sensibilisation et de recherche en direction de la société, notamment sur les enjeux maritimes et relatifs à l'environnement marin et plus globalement à l'économie bleue. Par exemple :

⁹Priorité 3.4 du Cadre d'Action OuestMED

¹⁰Priorité 2.3 du Cadre d'Action OuestMED

- La création d'une Communauté d'Innovation et de Connaissance (Knowledge and Innovation Community) « Océan » à l'Institut Européen de Technologie et soutien à des actions pour accroître la connaissance des océans ;
- La mise en réseau d'écoles bleues, campagnes de sensibilisation pour développer l'entrepreneuriat jeune et les initiatives de la jeunesse en mer, en organisant également des hackathons basés sur les besoins et programmes des entreprises ;
- La réalisation d'une étude d'identification des besoins de l'économie bleue en compétences et qualifications à travers l'exploitation des évaluations disponibles
- La programmation de cycles de formation pour les jeunes fonctionnaires dans le domaine de l'économie bleue ;
- La mise en place de pépinière d'entreprise dans le domaine de l'économie bleue ;
- Favoriser et encourager le E-learning entre les pays de la région ;
- La mise en réseau des instituts de formation marine et maritime et des centres de recherche et l'accès et partage des informations scientifiques sur le milieu marin ;
- Favoriser et encourager le développement intégré des compétences liées au contrôle, à la surveillance et aux opérations en mer, dans les différents domaines maritimes, y compris ceux de la pêche, de la lutte contre la pollution maritime, et de la sécurité.

Valeur ajoutée OuestMED (à mettre à jour avec la contribution du mécanisme d'assistance) :

Développer et soutenir des actions communes de recherche et d'innovation, permettre le partage des programmes et de moyens pédagogiques à l'échelle méditerranéenne, créer des synergies avec notamment l'initiative BLUEMED, par l'appropriation et la promotion d'actions, telles que : le renforcement des capacités, la formation des formateurs, l'échange d'expériences, d'expertise et de bonnes pratiques, y compris avec des opérations en mer.

Projets et initiatives existants ou en cours: Voir tableau 5

6. La sécurité maritime et la lutte contre la pollution marine¹¹:

La sécurité en mer et la lutte contre la pollution marine sont des questions de plus en plus importantes en raison de la pression anthropique croissante sur la mer, y compris le bruit sous-marin et d'autres sources d'énergie, de l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes et des risques géologiques, et les risques liés à l'exploration et l'exploitation des ressources et des fonds marins (risques marins, inondations des zones côtières...). Une gouvernance concertée de la mer devrait être encouragée afin d'améliorer les systèmes de transport pour une mobilité intelligente, plus verte et plus sûre, ainsi que la promotion d'études sur les risques majeurs (submersion marine, marée noire, érosions côtières, micro-

¹¹Priorité 1.2 du Cadre d'Action OuestMED

tsunamis, tempêtes, invasions biologiques, notamment toxiques...). L'Initiative favorisera le lancement de nouveaux projets OuestMED en matière de prévention et lutte contre la pollution marine. Et le développement des réseaux de veille et d'alerte dans la région.

Valeur ajoutée OuestMED (à mettre à jour avec la contribution du mécanisme d'assistance) :

Renforcement de la gouvernance en matière de surveillance maritime en tenant compte des propositions de PANORAMED et des travaux du Forum Méditerranéen de la Fonction Gardes-côtes (MCGFF) pour améliorer la sécurité et la sûreté maritimes collectives. Collaboration avec le REMPEC dans la lutte contre la pollution en tenant compte des protocoles HNS dans le cadre du projet West MOPoCo ainsi que des accords de coopération sous régionaux.

Projets et initiatives existants ou en cours: Voir tableau 6

